

1. GÉNÉRALITÉS

Acceptabilité et opposabilité des conditions générales de vente

- Toute passation de commande emporte adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions générales de vente.
- Les présentes conditions générales prévalent sur toute condition contraire de l'acheteur.
- Les prix et renseignements figurant dans les catalogues, prospectus et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. WICOTEK se réserve le droit de les modifier.
- Aucune modification des Conditions générales ne sera valide sans acceptation écrite de WICOTEK.

2. ÉTUDES ET PROJETS

Notre société n'engage pas sa responsabilité sur les conseils qui peuvent lui être demandés et qui n'entrent pas dans son domaine de compétence normal, lequel est limité aux caractéristiques des produits. Tout acheteur ou utilisateur désirant obtenir des résultats spécifiques devra s'assurer les conseils de professionnels autorisés pour déterminer les matériels à utiliser dans ce but. Le bilan thermique n'est pas de notre ressort.

3. ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Toute commande devra être passée par écrit et ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation écrite par WICOTEK.
- Une fois acceptée, la commande ne pourra être modifiée ou annulée par l'acheteur qu'avec l'accord préalable de WICOTEK.

4. DÉLAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les dépassements de délais, ne peuvent en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ni la demande de dommages et intérêts

5. LIVRAISON – TRANSPORT

Sauf disposition contraire, la livraison est réputée effectuée départ entrepôt de Laveline-devant-Bruyères et les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient de les vérifier à l'arrivée et, le cas échéant, de faire dans les délais légaux toutes les réserves nécessaires.

- Signaler toute avarie sur le bon de livraison lors de l'acquisition du matériel par l'acheteur.
- Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré au matériel commandé ou au bon de commande, doivent être formulées par écrit dans les huit jours suivant l'arrivée des matériels. A défaut l'acheteur sera réputé avoir accepté les matériels sans réserve. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à WICOTEK toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

6. RETOUR DES PRODUITS

Aucun produit ne pourra être repris ou échangé sans l'accord préalable écrit de notre société. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la réexpédition du matériel à l'acheteur, aux frais exclusifs de celui-ci. Les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur. Tout matériel retourné pour réparation ou échange fera l'objet d'une expertise. Le devis des réparations sera communiqué à l'acheteur et les reprises ou échanges ne seront effectués que sur commande écrite du client. Tout retour de matériel neuf consécutif à une erreur :

- De WICOTEK : fera l'objet d'un avoir total
- De l'acheteur : AUCUNE REPRISE qu'il s'agisse de produits tenus en stock par WICOTEK ou d'une commande spéciale.

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Toute marchandise retournée sans cet accord sera tenue à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Dans tous les cas, les frais d'expédition de retour et les risques de celui-ci sont toujours à la charge de l'acheteur. Si ce dernier refuse de prendre livraison de la marchandise commandée, WICOTEK pourra soit demander l'exécution du contrat, soit, après mise en demeure de prendre livraison restée infructueuse pendant 2 semaines, prononcer la résiliation de plein droit du contrat, exiger des dommages et intérêt qui sont fixés forfaitairement à 30% du prix, ceci stipulé à titre de clause pénale.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement sont définies sur le bon de commande lors de son acceptation par les deux parties. Tout versement partiel est reçu à titre d'acompte. La marchandise est payable à la livraison sauf stipulation contraire.

8. RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, WICOTEK se réserve le droit de suspendre les travaux en cours sans s'interdire toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance peut entraîner l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. En cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit, si bon semble à WICOTEK qui pourra demander en référé, la restitution des matériels, sans préjudice de tout autre dommages et intérêts. L'acquéreur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. En cas de règlement différé convenu lors de la commande quel que soit la forme de crédit choisi, jusqu'à complet règlement, la marchandise devra être en bon état et ne pourra ni être vendue ni donnée ou mise en gage et devra être conservée dans les conditions de stockage recommandées.

9. MISE EN SERVICE – MONTAGE – INSTALLATION

Pour toute commande : il appartiendra à l'acheteur de faire vérifier par un professionnel de l'électricité, la qualité de son installation privative. En particulier l'acheteur doit s'assurer que la tension d'alimentation de son installation correspond à la tension indiquée sur la fiche signalétique fixée sur l'appareil et que son installation est pourvue de protections obligatoires correspondant à une utilisation en respect des normes en vigueur. Même si WICOTEK ou ses sous-traitants effectue la pose des appareils, ils ne sont en aucun cas responsables de l'installation électriques de l'acheteur. Leur prestation se limite à l'installation des matériels fournis, à leur pose et au raccordement au réseau électrique. Toute installation effectuée par WICOTEK ou ses sous-traitants fera l'objet d'une facturation au tarif en vigueur.

10. GARANTIES

Les matériels bénéficient d'une garantie fabricant de 2 ans (pièces et main d'œuvre) à compter de leur livraison. La présentation du certificat de garantie ou de la facture acquittée sera exigée lorsque la garantie sera invoquée. A défaut de présentation du certificat de garantie ou de la facture d'achat acquittées, la garantie fabricant ne s'appliquera pas. En cas de non-conformité, l'engagement du vendeur est limité au remplacement du produit ou l'échange du matériel reconnu défectueux par ses services. Pour bénéficier de cette garantie, la marchandise doit être préalablement soumis au SAV de WICOTEK dont l'accord est indispensable pour son remplacement. Dans le cas contraire, tout remplacement effectué par l'acquéreur ne sera pas couvert pas la garantie.

11. GARANTIE – EXCLUSION

- Les défauts et détériorations provoqués par le non-respect des consignes de sécurité relative aux précautions de stockage spécifiés sur l'emballage sont exclus de la garantie.
- Les défauts et détériorations provoqués par l'usage erroné, l'entretien non-conforme, l'utilisation anormale, mauvaise surveillance, mauvaise protection électrique des appareils, ou par des circonstances nuisibles au bon fonctionnement des appareils, notamment en ce qui concerne le gel ou une modification du produit non prévue ou spécifié par le vendeur, sont exclus de la garantie. La garantie disparaît immédiatement et complètement si la marchandise est utilisée dans des conditions anormales. En cas d'absence d'entretien, la garantie sera partiellement ou complètement perdue.

12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

WICOTEK conserve la propriété des matériels vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix de la commande. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des matériels aux frais de l'acheteur. Les acomptes versés seront maintenus à WICOTEK à titre de dommages et intérêts. Toutes modification, transformation ou altération des matériels est interdite.

13. JURIDICTION

En cas de litige, le Tribunal de commerce dont dépend WICOTEK est seul compétent quel que soit le lieu de livraison et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.

SARL WICOTEK au capital de 7 500.00 €

Siège Social : 8-2A rue de la Vologne 88600 LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES.

N° de SIRET : 522 119 478 00033 – Code APE 4754Z – RCS ÉPINAL